

RÈGLEMENT DE POSITIONNEMENT des candidats à la formation préparant au TITRE DE MONITEUR D'ATELIER (Niveau IV)

Textes réglementaires de référence :

- **Référentiel de certification de la CPNE-FP du 18 janvier 2024**

Article 1 : Conditions de candidature

Peuvent se présenter aux tests de positionnement :

- Les salariés en ESAT et EA qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages,
- Les demandeurs d'emploi ou les personnes en projet de reconversion professionnelle qui souhaitent accéder au métier de moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, dans le cadre des dispositifs prévus à cet effet.
- Tous les candidats devront avoir une expérience professionnelle d'au moins 70h, soit de par leur emploi, un stage ou une PMSMP.

Article 2 : Information aux candidats

Chaque session de formation peut accueillir au maximum 16 candidats.

Article 3 : Dossier de candidature

Les candidats :

- auront accès avant leur inscription aux modalités d'admission, au projet de formation et au règlement d'admission ;
- devront fournir les éléments suivants au dossier de candidature :
 - des éléments administratifs nécessaires au traitement de la candidature : copie d'un justificatif d'identité recevable et en cours de validité, justificatif des diplômes, titre ou validation des acquis professionnels (en référence à l'article 1 du présent règlement). Le cas échéant des justificatifs de stage, de stage de préparation, de participation au dispositif OASIS seront joints au dossier.
 - le cas échéant l'étude de financement de la formation envisagée
 - une lettre de motivation détaillée de 1 à 2 pages retraçant le parcours du candidat (social, professionnel et personnel) et présentant ses motivations d'orientation dans le secteur social et médico-social et pour le métier.
 - un curriculum vitae présentant de façon détaillée les formations antérieures, les expériences professionnelles, les stages,...
 - pour les candidats demandant à bénéficier d'un allègement de formation : fournir une demande écrite avec les justificatifs (voir protocole d'allègements).
 - pour les candidats en Post-VAE, fournir la notification de validation partielle du titre de Moniteur Atelier

Après examen de la conformité de leur dossier de candidature, les candidats seront convoqués à un test de positionnement et recevront une réponse écrite par e-mail ou par courrier.

Article 4 : Modalités de positionnement

Les modalités de positionnement sont identiques à tous les candidats. Les épreuves de positionnement comprennent :

Les objectifs de ces tests sont :

- Recueillir les informations utiles au positionnement
- Permettre à la personne de réaliser un écrit
- Evaluer son niveau des compétences en information et communication numérique

Les modalités possibles :

1. Réalisation par le candidat d'un test sur format papier préparé par l'organisme de formation et dont le contenu permet d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences concernant l'information et la communication numérique, en présentiel ou distanciel en synchrone et seulement s'il est possible pour l'organisateur de garantir par différents moyens que la personne complète elle-même le support. **(30min)**
2. Réalisation par le candidat d'un test en situation d'utilisation d'un ordinateur avec des demandes de réalisation d'opérations permettant d'évaluer les compétences concernant l'information et la communication numérique, en présentiel ou distanciel en synchrone et seulement s'il est possible pour l'organisateur de garantir par différents moyens que la personne complète elle-même le support. **(30min)**
3. D'un entretien de positionnement permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation, au regard du projet de la personne et de sa motivation, ainsi que d'étudier les équivalences et les demandes de parcours partiel, et d'individualiser son parcours. **(30min)**

Les objectifs sont :

- Positionner le futur formé et son parcours par rapport à la certification MA et repérer les éventuels allègements ou équivalences,
- Évaluer son niveau de maîtrise oral ou écrit de la langue française en vous appuyant par exemple sur les compétences décrites dans le Domaine 1 : « Communiquer en français » du référentiel CLEA.
- Questionner la motivation de la personne à l'entrée en formation, et identifier les conditions de réussite,
- Individualiser le parcours, préconiser en cas de besoin un accompagnement renforcé.

Durée : 30 mn maximum

Contenu et Modalités :

L'entretien de positionnement a lieu en présentiel ou en distanciel. Il est réalisé à partir du formulaire proposé par la CPNE-FP.

La partie 1 du formulaire, complétée par le candidat préalablement en préparation de l'échange, permet de s'assurer du niveau de maîtrise des savoirs de base à l'entrée en formation pour les demandeurs d'emploi ou les salariés en reconversion. Il permet aussi l'échange autour du parcours antérieur du candidat et des conditions de la réussite de la formation.

La partie 2 est un support partagé en entretien. Il est à renseigner par le responsable de la formation ou un formateur qui connaît le métier. Il sert à réaliser le positionnement et à élaborer les préconisations quant au parcours.

Au cours de l'entretien, le responsable de la formation s'attache, entre autres, à questionner :

- Les éléments du parcours pouvant permettre allègement ou dispense.
- Le niveau de maîtrise de la langue Française à l'oral.
- Le niveau de maîtrise du français à l'écrit et de l'informatique.
- La capacité d'investissement dans la formation et la compréhension de l'effort nécessaire à sa réussite.
- Les attentes vis-à-vis de la formation, les motivations effectives à réaliser le métier (pour les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion).

Par ailleurs, il présente la formation et s'assure de la bonne compréhension du contenu et des modalités d'organisation de la formation.

Article 5 : Commission de positionnement

La Commission de positionnement se réunit à l'issue de la session des épreuves d'admission. Elle est composée de la Directrice de l'ERTS ou de son représentant, du responsable de la formation du titre de Moniteur d'Atelier ou de son représentant.

Le positionnement donne lieu à un plan individuel de formation indiquant :

- l'accès immédiat ou non à la formation ainsi que les actions de remédiation à entreprendre pour pouvoir y accéder.
- les blocs suivis en formation.
- les épreuves par bloc auxquelles se présentera le candidat.
- la durée du stage d'alternance pour chaque bloc.
- la durée du stage court.

Le document est produit par la personne en charge du positionnement et validé par l'OF. Il est signé par le candidat, et l'employeur si la formation se déroule dans le cadre d'un contrat de travail.

En cas de difficultés importantes à l'écrit ou dans l'usage des outils informatiques, identifiées par l'organisme de formation à partir des tests, et pouvant empêcher le professionnel de suivre la formation ou d'accéder à la certification, des formations complémentaires avant l'entrée en formation (remise à niveau, dispositif CleA...) pourront lui être recommandées, ainsi qu'à son employeur, si celui-ci est partie prenante de la formation.

Article 6 : Financement

Les candidats qui envisagent la formation en situation d'emploi ou se trouvant dans un statut ouvrant droit à un financement de la part d'un OPCO, doivent entamer, dès leur inscription aux épreuves d'admission, les démarches nécessaires à une demande de prise en charge financière de leur formation.

Quel que soit votre statut, l'inscription en formation ne devient effective qu'à réception de l'attestation de financement de la formation.

Olivet, le 15 octobre 2025

Christophe GASPARD
Directeur Général de l'ARDEQAF
Directeur des établissements ERTS et CFAS



Document à lire et à conserver

ANNEXE au Règlement d'admission Formation préparant au Titre de Moniteur d'Atelier Rentrée 2026-2027

Calendrier prévisionnel

- Période d'inscription : **Du 15 octobre 2025 au 09 mars 2026**
- est de positionnement : **À réception de votre dossier de candidature complet**, vous serez convoqué(e) dans les meilleurs délais.

Coût de la formation 5 953.50€

Financement du coût pédagogique de la formation

Les candidats qui envisagent de faire prendre en charge leurs frais de formation par leur employeur ou un OPCO (OPérateur de COMpétences) ou par tout autre organisme susceptible d'aider au financement de la formation sont invités à entamer dès que possible les démarches nécessaires auprès de ces organismes. Le secrétariat de la formation se tient à votre disposition pour remplir tout document nécessaire à vos démarches. Un devis de la formation peut être établi sur demande.

✚ Assistante de formation Janice RICHARDSON

✚ Ligne : 02.38.47.71.07

✚ Mail : ma@erts.olivet.org

✚ Responsable de formation : Julien GUILLAUME